

CNBF

Avocats - Conseils juridiques - Avoués

Caisse Nationale des Barreaux Français
11 Bd Sébastopol - 75038 Paris Cedex 01
Tél. 01 42 21 32 30
www.cnbfr.fr

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,50% sur l'intégralité des revenus si ces derniers sont > 110% du PASS
- 1,50% pour les revenus < 70% du PASS
- Taux progressif pour les revenus compris entre 70% et 110% du PASS

Exemples : Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	375,00 €	3 250,00 €	4 875,00 €	6 500,00 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : <i>Le remboursement varie selon le Service Médical Rendu</i>	65 % 30 % 15 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations (Avocats non-salariés)

- Régime commun : cotisation forfaitaire selon l'ancienneté (y compris cotisation de l'ordre)
- les 4 premières années : **216 € /an**
- à partir de la 5ème année : **298 € /an**
- Contrat AGMPBF : garantie complémentaire souscrite par la majorité des Barreaux et prise en charge par eux.

➤ Prestations

Incapacité temporaire totale - Contrat AGMPBF : du 1 ^{er} jour d'hospitalisation au 90 ^{ème} j du 9 ^{ème} jour (accident) au 90 ^{ème} j du 31 ^{ème} jour (maladie) au 90 ^{ème} j - Régime commun : du 91 ^{ème} jour au 1095 ^{ème} jour	} 61 € /j 61 € /j
Incapacité permanente et totale (jusqu'à 60 ans) - Rente mensuelle d'invalidité CNBF	= rente en fonction de la durée d'exercice Moins de 20 ans = 715,38 € /mois plus de 20 ans = 1 430,75 € x années d'exercice 41,75 ans
Décès - capital décès maladie (doublé en cas d'accident) - rente orphelin mensuelle	34 302 € (montant minimum) 357,67 €

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base

Cotisation forfaitaire selon l'ancienneté :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	ensuite
290 €	581 €	912 €	1 242 €	1 242 €	1 586 €

+ cotisation proportionnelle de base : 3,10% du revenu de l'exercice (n-2) plafonné à 291 718 €

- Régime complémentaire CNBF :

Une réforme est en cours, elle s'applique progressivement depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'en 2029.

A terme, ne subsistera que la classe 5 comprenant cinq tranches, avec des taux de cotisations selon les revenus.

Du 2015, l'avocat peut choisir parmi 5 classes de cotisation, chacune divisée en 5 tranches. Le choix de la 5^{ème} classe lui ouvre la possibilité que la dernière tranche soit majorée de 2,5%, dans l'objectif d'acquiescer davantage de points.

Tranches	CL1	CL 2	CL3	CL4
DE 1€ à 41 674 €	4,00%	4,65%	5,30%	6,00%
> 41 674 € à 83 348 €	8,00%	9,20%	10,40%	11,60%
> 83 348 € à 125 022 €	9,20%	10,70%	12,20%	13,70%
> 125 022 € à 166 696 €	10,40%	12,20%	14,00%	15,80%
> 166 696 € à 208 370 €	11,60%	13,70%	15,80%	17,90%

valeur du point : **0,9480 €**

Coût d'acquisition du point : **10,0516 €**

➤ **Prestations** : Théoriquement acquises pour **41,75** années de cotisation

- **Régime de base** (réversion conjoint = 50%)

Pour 41,75 ans de cotisations	1 430,75 € /mois	+ de 55 ans de cotisations	1 790,08 € /mois
Entre 15 et 41,75ans de cotisation	$\frac{1\ 430,75\ € \times \text{durée CNBF}}{41,75\ \text{ans}}$	Moins de 15 ans de cotisation	$\text{AVTS} \times \text{durée CNBF}$ 60 trimestres

- **Régime complémentaire** (réversion conjoint = 60%)

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

Exemple

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles (pour un avocat inscrit depuis plus de 6 ans)				
Régime de base	2 361,00 €	3 136,00 €	3 911,00 €	4 686,00 €
Régime CNBF obligatoire	1 000,00 €	2 333,04 €	4 333,04 €	6 532,86 €
Total	3 361,00 €	5 469,04 €	8 244,04 €	11 218,86 €

- Droits de retraite mensuelle théoriquement acquis (en 41,75 années de cotisations)				
Régime de base	1 430,75 €	1 430,75 €	1 430,75 €	1 430,75 €
Régime CNBF obligatoire	328,13 €	765,54 €	1 421,81 €	2 143,64 €
Total	1 758,88 €	2 196,29 €	2 852,56 €	3 574,39 €

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.